





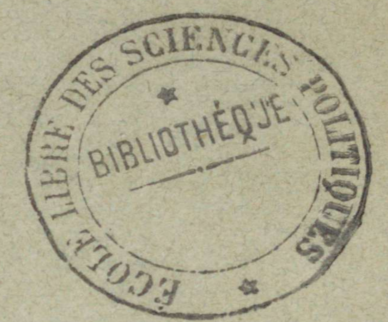





1252554



La France et l'Angleterre en Indo-Chine et en Chine sous le Premier Empire



PAR

HENRI CORDIER,

Professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, Paris.

高

Extrait du «T'oung-pao», Série II, Vol. IV.

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE — 1903.

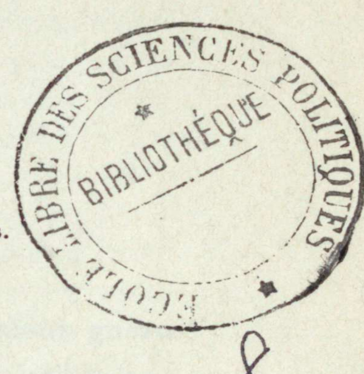


La France et l'Angleterre en Indo-Chine et en Chine sous le Premier Empire

PAR

HENRI CORDIER,

Professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, Paris.





Extrait du «T'oung-pao», Série II, Vol. IV.

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE — 1903.

IMPRIMERIE CI-DEVANT E. J. BRILL, LEIDE.

La France et l'Angleterre en Indo-Chine et en Chine sous le Premier Empire

PAR

HENRI CORDIER,

Professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, Paris.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire n'étaient guère favorables au développement de notre puissance coloniale. Napoléon ne pouvait embrasser tout à la fois, mais il est évident cependant qu'au milieu des nombreux projets qu'il mettait à exécution, il en gardait d'autres en réserve et que parmi ceux-ci se trouvait peut-être une reprise de nos relations avec la Cochinchine; je note, en effet, dans les Archives des Colonies un *Mémoire sur la Cochinchine* portant en marge cette note autographe: *Renvoyé au Ministre de la Marine pour me faire connaître son opinion sur ce Mémoire.* Paris, le 29 frimaire an 10, le 1er Consul, BONAPARTE [1]).

Cette note est apposée sur un assez long *Mémoire sur la Cochinchine* [2]) daté de Paris, 2 frimaire an X dans lequel CHARPENTIER de COSSIGNY proposait de faire dans ce pays une expédition commerciale à la tête de laquelle il offrait de se placer malgré son grand âge.

1) H. Cordier, *La question du Tong-king* (*Soc. historique*, No. 2, 1883, p. 83).

2) *Archives de la Marine et des Colonies.* COCHINCHINE 1792—1818, No. 5.

MÉMOIRE SUR LA COCHINCHINE.

J'ai tâché, dans une note succincte, qui a été remise au Conseiller d'Etat Portalis, de faire sentir l'importance attachée au choix d'un Evêque, pour les missions de la Cochinchine, en remplacement du dernier dont nous regrettons la perte [1]). Ce vertueux prélat qui avait toute la confiance du roi, menageait dès longtems à la France les moyens d'y former un Etablissement.

Les vues que je vais exposer sont celles qu'il m'a présentées dans plusieurs entretiens que j'ai eus avec lui, à l'île de France en 1786 et en 1788. Le Roi de la Cochinchine était alors disposé à céder à la France l'Ile et le port de Touron, en toute propriété, mais il exigeait des secours en vaisseaux de guerre et en troupes pour les employer avec les forces qu'il se flattait de rassembler, contre l'usurpateur qui avait envahi ses Etats, et qu'il a depuis contraint à se retirer sur les confins de son royaume, où il commande à des montagnards difficiles à réduire.

Nous pensons que le Roi est encore dans les mêmes intentions, et qu'il suffirait d'une poignée de Français, pour remplir les vues de ce prince. Nous ferions donc, pour un leger sacrifice, une acquisition très-importante.

Le désir de soumettre ces rebelles, et l'attachement qu'il porte aux Français, le détermineraient vraisemblablement à nous accorder une propriété de terrain, à notre convenance, dans ses Etats, et le privilège exclusif du commerce de son royaume, à condition que nous réunirions des forces aux siennes contre les révoltés.

La France, par ses victoires, a étendu ses domaines sur le Continent, mais elle a fait de grandes pertes dans son commerce extérieur, tandis que l'Angleterre a beaucoup augmenté le sien.

Sans commerce, point de marine; sans marine, point de puissance au dehors; sans colonies, point de commerce extérieur.

Pour élever la République au degré de puissance qui convient à son étendue et à sa gloire, et pour la mettre en état de lutter un jour contre sa rivale, il paraît nécessaire de présenter au commerce des branches nouvelles et étendues à exploiter. C'est ce que nous offre la Cochinchine, pays qui fournit la plus grande variété de denrées commerciales.

Il produit le plus beau sucre et au prix le plus bas. On en exporte à la Chine, au Japon et à Siam. On pourrait étendre ce commerce et transporter cette denrée aux côtes de Coromandel, de Malabar et dans les golfes Persique et Arabique qui n'en produisent point. Il serait même possible d'en approvisionner la France, si les récoltes de ses colonies ne suffisaient pas à sa consommation. Sous ce rapport la Cochinchine peuplée de quatre millions d'âmes peut nous dédommager des productions de St. Domingue.

1) L'évêque d'Adran.

Le riz qui est très-abondant est toujours un objet de commerce avantageux pour la Chine. Le coton, la soie, l'indigo, le thé, le poivre, l'arecque (grand objet pour la Chine) le salpêtre, le brai sec, toutes sortes de résines, etc., fourniraient de l'aliment à un commerce très étendu, pour les Indes Orientales et pour l'Europe.

Mais les objets les plus précieux de ce pays sont l'or dont il y a des mines très-abondantes et faciles à exploiter et les trois articles suivants qu'on ne trouve point ailleurs, l'indigo-verd, le bois de sucre et la gomme-gutte.

L'industrie française animerait l'agriculture et les arts de ce royaume; le commerce leur donnerait une nouvelle activité. Nous y formerions avec le tems la colonie la plus florissante, la plus riche et la plus puissante. Les forêts de cette contrée seraient converties en vaisseaux; et la discipline qui manque aux soldats Cochinchinois, dont la bravoure a de la réputation, se trouvant aidée par la tactique européenne, consoliderait notre établissement.

Placé, pour ainsi dire, à la porte de la Chine, il nous donnerait la plus grande influence sur le commerce de cet empire, et les moyens de l'interdire aux Européens, avec lesquels nous serions en guerre, ou du moins de le leur rendre très-onéreux.

Les rois du Camboge et du Tsiompa [1]) sont tributaires de celui de la Cochinchine. Ils gouvernent des peuples à demi-barbares, chez lesquels les Européens n'ont pas encore pénétré. On sait que les deux pays produisent beaucoup de coton; ils donnent sans doute d'autres denrées qu'on ne connaît pas encore. Il est vraisemblable que nous pourrions étendre nos relations chez ces peuples agrestes, leur inspirer le goût de la civilisation, et y transplanter quelques uns de nos arts. Faire du bien aux hommes est la plus grande gloire que l'on puisse acquérir.

L'héritier du trône de la Cochinchine, jeune prince de 20 à 22 ans, élève de l'Eveque d'Adran, professe le christianisme. Il a une affection particulière pour les Français. Le voyage qu'il a fait en France lui laissera toute sa vie des impressions profondes de la puissance de la nation et des merveilles de nos arts. Comme il est infiniment plus instruit qu'aucun de ses compatriotes, puisqu'il écrit en Français et qu'il se plaît dans la lecture de nos livres, les comparaisons qu'il peut faire sans cesse de l'état de fleur et de grandeur de nos villes, avec celles de son pays, de notre population, de la multiplicité et de la perfection de nos arts, ne peuvent que lui donner une grande idée de notre supériorité sur les peuples de l'Asie. Ce prince semble appelé par la Providence pour opérer une heureuse révolution dans son pays; mais il a besoin d'être aidé dans les vues que je lui suppose, par le concours d'une nation Européenne. Je ne doute pas qu'il ne contribue beaucoup, par son crédit auprès du Roi, à faire accueillir

1) Tchampa.

nos propositions. Je pense qu'il est à propos d'expédier au plutôt (après Nivose, il sera trop tard vu les Moussons des Indes) une frégate de 40 canons et une corvette, pour la Cochinchine, avec un Ministre Plenipotentiaire, chargé de conclure un traité d'alliance, d'amitié et de commerce, avec le Roi. C'est là le grand objet de cette mission, mais s'il ne pouvait être rempli, je propose d'utiliser cette expédition.

Les Anglais et les Français en ont fait plusieurs très-coûteuses, dans l'immense mer du Sud, dans la vue de prendre connaissance du globe et des peuples qui habitent des îles et des contrées inconnues. Il en est résulte peu d'avantage pour l'Europe: son commerce n'a pas été accru.

Une société de philanthropes anglais a fait, à ses frais, deux expéditions à Otaïti, pour procurer aux colonies américaines de sa nation, le fameux arbre à pain beaucoup trop célébré, et qu'on pouvait trouver aux Moluques et à Ceylan. Et la grande nation serait arrêtée par des dépenses moindres qui pourraient être compensées par des objets de retour, et diminuées par le transport d'effets d'approvisionnement pour l'Ile de France!

C'est toujours un argent bien placé que celui qui a pour résultat le bien de l'humanité. L'argent n'est pas perdu puisqu'il circule dans le pays; et le produit qu'il a donné dans le premier emploi est à l'avantage de la société.

Il s'agit d'acquérir des végétaux infiniment plus précieux que le Bima, placés exclusivement par la nature à la Cochinchine: la plante nommée *Dinaxang* dont on extrait un indigo-verd, propre à la teinture, dans toutes les nuances de verd; le bois de sucre, dont l'écorce a un parfum très-supérieur à la canelle de Ceylan et qui se vend à la Chine cinq ou six fois plus cher que la canelle hollandaise; l'arbre qui donne la gomme-gutte.

On ajouterait à cette acquisition celle du cotonnier à laine jaune, qui est employé à faire les Nankins de la Chine; le Calembac ou bois-d'aigle si estimé et si précieux dans toute l'Asie; l'arbre à vernis, objet d'un commerce considerable; le Benjoin, la Badiane, ou anis étoilé, et plusieurs végétaux qui donnent des résines inconnues aux Européens, et qui sont employés à la Cochinchine et à la Chine.

On y trouverait quantité d'objets propres à enrichir le Museum d'histoire naturelle, surtout dans le genre de l'Ichthyologie et de la Botanique.

En passant à Luéda?, à Malac, à Siam, on ferait une cueillette intéressante. Les rotins, les jets qui servent de canes, et plusieurs autres productions feraient la richesse de nos colonies. Au retour on relâcherait à Batavia où l'on trouverait encore à glaner dans le même genre.

La même expédition transporterait à la Cochinchine, l'Evêque qui doit succéder à celui dont nous regrettons la perte.

Outre les présents d'usage destinés au Roi, à son fils et aux Mandarins, il serait à propos de charger sur la frégate quelques pièces de canon, avec leurs

affuts, des obus, des mortiers et leurs crapauds que l'on vendroit au Roi, et d'autres denrées dont je fournirai l'état, et dont la vente compenserait tout ou partie des dépenses.

Il serait essentiel d'embarquer sur l'expédition quelques artilleurs intelligens, des botanistes, des naturalistes et des mineralogistes.

Les mines d'or de la Cochinchine sont peut-être les plus riches qui existent. Ce métal n'est pas monnaie dans ce pays, ni à la Chine; il y est beaucoup plus précieux que l'argent, mais ce sont les Européens qui l'ont renchéri. Le Roi accorde sans difficulté à ses sujets, la permission d'exploiter les mines de son royaume, moyennant un droit très-modique. Je ne doute pas qu'il ne l'accordât à ses alliés. Cette entreprise me paroît devoir payer toutes les dépenses du projet, et même elle fait naître l'espoir de procurer par la suite des richesses considérables à ma patrie. Pourquoi la Cochinchine ne deviendrait-elle pas un Perou pour la nation? Au surplus on pourrait rapporter en France des denrées dont la vente rembourserait les frais de l'armement.

Il s'arrêterait à l'Ile de France où il déposerait une partie des végétaux précieux de sa collection, et pourrait faire son retour par Cayenne et St. Domingue.

L'auteur de ce projet qui a voyagé à la Chine où il avait pris des connaissances sur la Cochinchine, a été lié d'amitié avec l'évêque d'Adran. Il a vu le jeune prince Cochinchinois à l'Ile de France, lui a même fait quelques présents et lui a présenté son fils qui est du même âge. Il s'est occupé toute sa vie du soin de multiplier et de propager les plantes utiles ou agréables. Dans trois voyages qu'il a faits des Grandes Indes en France, il a toujours rapporté une collection intéressante de graines et de plantes étrangères. La dernière dans l'an IX a été partagée entre Bordeaux, Paris, l'Egypte, Ténériffe, St. Domingue, Cayenne, la Guadeloupe, le Sénégal, la Corse, l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Autriche, etc.

Malgré son grand âge, son zèle n'a point vieilli, et il offre au premier Consul ses services pour l'expédition qu'il propose. Il croît qu'il est essentiel de garder soigneusement le secret sur l'objet politique de l'armement; il est très-facile de le masquer. Personne ne sera surpris de voir le soussigné retourner à l'Ile de France, avec des botanistes, des naturalistes et des mineralogistes. On pensera que cette expédition est destinée à préparer un établissement à Madagascar, projet dont l'auteur sollicite constamment l'exécution depuis 1764, et qu'il désire voir réaliser un jour.

Il est digne du Genie qui gouverne la France d'embrasser des projets qui contribueront à la prospérité de la nation et qui renferment des vues ultérieures d'une grande importance.

Si le Tresor national ne peut pas suffire aux avances qu'exige l'armement proposé, il est un moyen qui fait concevoir l'espérance de les remplir.

Si le Gouvernement l'approuve, s'il prend des actions, si les chefs de l'Etat

souscrivent, s'ils témoignent prendre un vif intérêt au succès du projet, nous ne doutons pas qu'il ne puisse être mis à exécution. Dans ce cas le même homme chargé de la collection des plantes étrangères, et des opérations de commerce de l'armement, pourrait être un négociateur secret auprès du Roi de la Cochinchine pour remplir les vues que nous avons exposées dans ce mémoire.

Les étrangers eux-mêmes mus par une sage philanthropie pourraient prendre part à l'exécution. Ils en partageraient moralement et physiquement les produits. Une plante nouvelle transplantée dans une contrée de l'Europe est bientot propagée dans les autres, si le climat ne s'y oppose pas.

Je n'attends que la décision du Gouvernement pour publier le prospectus de la souscription, s'il m'y autorise.

Dans ma jeunesse j'ai été chargé en chef deux fois d'une mission très-importante à Batavia, avec trois et quatre vaisseaux. Elle demandait bien plus de détails, elle présentait bien plus de difficulté que celle que je propose aujourd'hui.

A Paris, le 2 frimaire an X de la République française une et indivisible.

Cossigny.
Rue Mazarine N° 66.

P.S. Dans le cas où le Gouvernement préférerait de faire pour son compte l'armement que je propose, et qu'il voulût le masquer, il pourrait prendre pour prête-nom un armateur ou un banquier connu.

Cinq ans plus tôt, 2 sept. 1797, le capitaine de vaisseau Larcher avait envoyé au Directoire un *Projet d'établissement aux Philippines et à la Cochinchine* [1]) qui a pour but de «faire déchoir l'orgueilleuse Angleterre de cet état de splendeur où le commerce l'a fait monter, et qui la rend si insolente envers toutes les nations».

1) *Archives de la Marine et des Colonies.* — M. Septans, *Commencements de l'Indo-Chine française*, 1887, pp. 107—109, a donné de courts extraits de Cossigny et de Larcher; j'ai signalé au cours de ce mémoire, quelques unes des pièces indiquées par M. Septans ou dont il a donné des extraits dans son livre qui est un des meilleurs sur l'Histoire de la Cochinchine. Je publie *in-extenso* les pièces que j'avais copiées moi-même quelques années auparavant aux archives de la Marine et des Colonies; j'y ai fait allusion dans ma conférence aite en 1883, voir *supra*, p. 201, *note*, à la Société historique (Cercle St. Simon).

J'ai publié déjà un grand nombre de pièces qui ont été reproduites depuis sans que je fusse cité, entre autres le Voyage du *Machault*, 1749—50, imprimé en 1885 dans la *Revue d'Extrême-Orient*, Vol. III, donné à nouveau treize ans plus tard dans la *Revue de Géographie*.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT AUX PHILIPPINES ET A LA COCHINCHINE ENVOYÉ AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Le commerce Maritime est la propriété de toutes les puissances qui ont des ports : elles doivent faire jouir à un prix modéré les peuples de l'Intérieur des productions qu'il procure ; la justice et la saine politique le prescrivent.

Quand une puissance est connue pour vouloir seule l'envahir, il est du devoir de toutes les autres de s'y opposer ; leur intérêt le commande.

Depuis longtemps l'Angleterre tend à dominer sur les mers, et à la suprematie du commerce maritime. Prête à atteindre le but qu'elle s'est proposé, il est plus que tems d'arrêter ses desseins préjudiciables à tous les peuples.

Déjà maîtresse de la presqu'isle de l'Inde, il ne lui manque qu'un établissement conséquent dans les mers de l'Est pour s'approprier exclusivement le commerce de la Chine. Peut-être est-elle au moment de réussir ? Les Isles Palos, dont un de ses capitaines a emmené en Angleterre le fils du Roi, peuvent le lui offrir.

La République française et l'Espagne alliées par la raison, l'intérêt, la bonne foi doivent opposer une barrière légitime à ses projets ambitieux. Elles ont le même ennemi à combattre, et combien de perfidies et d'humiliations n'ont-elles pas à venger ! quelle raison plus puissante peut mieux assurer la bonne harmonie qui doit exister toujours entre ces deux puissances ? Si des armées de la République française ont fait par leur valeur, et au prix de leur sang, des conquêtes en Espagne, le désir de s'allier étroitement avec cette nation genereuse et brave, et la sagesse du Gouvernement français les ont fait rendre ; mais en échange il a obtenu la plus précieuse de toutes, l'estime et la confiance ; elles ont été la base des traités qui ont été faits avec la cour de Madrid. La différence des principes de gouvernement n'est point un obstacle à la durée de cette alliance nécessaire. Le seul indispensable à toutes les formes de gouvernement c'est celui de la justice. Le Directoire executif ne peut ni ne veut s'en écarter ; est-il quelque chose de plus rassurant pour la Monarchie espagnole.

L'extension considerable que la République française a acquise par ses armes sur le continent et que les traités lui ont assurée, nécessite une augmentation de colonies relative. C'est une vérité politique à laquelle il n'est pas permis de se refuser.

Les malheureux événements qui se sont succédé dans nos isles occidentales, la loi du 16 Pluviose, an 2e, confirmée par la Constitution ne laissent qu'une espérance éloignée de rendre à ces colonies toute la splendeur dont elles jouissaient avant leurs désastres.

La République française doit donc chercher à créer des établissements con-

formes à ses principes. C'est donc dans des pays, dans des isles où la vénalité des hommes est inconnue, où ce genre de commerce réprouvé par la philosophie et qui dégrade l'humanité n'a pas force de loi, qu'elle doit les former de concert avec les habitants, ou avec le Souverain qui les gouverne.

L'Archipel des Philippines parait réunir tous les avantages désirés tant par sa localité que par le nombre de ses habitants, et par la nature de ses productions précieuses.

Jamais l'Espagne n'en a tiré, et on peut assurer qu'elle n'en tirera de longtems le parti avantageux qu'elles présentent; soit que la nature de son Gouvernement s'y oppose, soit que le physique des Espagnols y soit un obstacle.

L'Archipel des Philippines est formé d'une quantité d'isles innombrables, peuplées d'habitans robustes, laborieux et bons marins: nos principes sur la liberté des cultes ne pourraient qu'y accroître la population qui est déjà considerable, et qui peut être encore augmentée par des Indiens, et surtout par des Chinois propres aux arts et aux manufactures.

Beaucoup de ces Isles ont des ports dans lesquels les plus grands vaisseaux peuvent entrer, et y être en sûreté dans tous les temps de l'année.

Ces isles réunissent toutes les riches productions des deux mondes; or, épicerie, soie, indigo, coton, sucre, cacao, tabac, perles, cire, ambre gris, etc., la cochenille, cet insecte si précieux, pourrait s'y procreer; le nopal sur lequel il se nourrit y est très-abondant. Elles ont aussi toutes sortes de comestibles; grains, bestiaux, végétaux, et en abondance: elles sont couvertes de bois de construction d'une grande bonté et d'une beauté rare. Elles produisent des huiles, du bray, et du kair, filament du coco avec lequel on fait les cordages et les cables pour la navigation de ces pays. Les cables de kair se conservent plus longtemps dans l'eau douce, c'est-à-dire dans les rivières où l'on est obligé de mouiller, que ceux d'Europe. Enfin les Philippines sous les loix d'un Gouvernement protecteur, peuvent remplacer toutes les colonies de l'univers, et cela sans esclavage.

Il serait facile d'y établir un état de marine qu'aucune puissance ne pourrait contrebalancer; il suffirait d'y porter du fer, du plomb, des munitions de guerre et de la toile de voiles: rien ne s'opposerait à la culture du chanvre; le terrain y est propre, le cuivre se tirerait du Japon qui en est voisin.

La République française pourrait former un arsenal, et des chantiers de construction pour sa marine nationale.

Il est plus facile de sentir que de détailler les grands avantages politiques et commerciaux qui doivent en résulter pour les deux puissances alliées d'un etablissement français aux Philippines et d'après ces errements et ces principes.

Au premier sujet de mécontentement que causerait le cabinet de St. James, et certes sa jalousie et son ambition ne manqueront pas d'en donner, la marine coloniale de la République française et de l'Espagne réunie fermerait hermeti-

quement aux Anglais l'entrée de la Chine. Que deviendra alors la Compagnie anglaise des Indes? on peut, je crois, sans être soupçonné d'exagération, prédire sa chute. Quel coup pour le crédit. Le Gouvernement anglais enverra-t-il une escadre pour la combattre? Quelle dépense! et dans quel état arriveront les equipages après une traversée de 6000 lieues sans autre relâche que celle d'Achen dans l'isle de Sumatra, si les établissements hollandais lui sont fermés comme il est naturel de le préjuger [1]). Avantage incalculable qui devra conduire inévitablement l'angleterre à sa perte: cette raison prépondérante n'est-elle pas faite pour décider la cour d'Espagne à un sacrifice utile?

Mais dira-t-on, comment engager le cabinet de Madrid à faire la cession d'une ou plusieurs isles dans cet archipel sans avoir à lui offrir aucun objet de compensation? La réponse est facile: son intérêt et la sûreté des Manilles qui sans cela tomberaient tôt ou tard dans les mains des Anglais et desquelles il ne les retirerait jamais.

Le Gouvernement espagnol est trop éclairé pour ne pas sentir qu'un établissement français aux Philippines garantit sa colonie des Manilles de toutes les entreprises que l'Anglais pourrait y faire. Qui peut assurer que dans ce moment même il n'ait point tenté, et peut-être réussi à s'en emparer? L'expérience justifie cette crainte, ne l'a-t-il pas rançonnée en 1762? et si l'amiral français dans la guerre d'Amérique, n'avait pas su occuper les forces navales de l'Angleterre, les Manilles auraient encore subi le même sort: il est bien prouvé que, quand on a pour voisin son ami, avec lequel on est lié par un intérêt mutuel, on acquiert une double force.

Les Manilles sont plus à charge que profitables au Gouvernement Espagnol: un seul galion y vient chaque année d'Acapulco, y dépose des piastres qui servent à payer l'état civil, militaire et religieux de cette colonie, et y prend en échange quelques marchandises dont les droits qu'on en retire sont loin de couvrir les dépenses.

L'exemple d'un peuple actif, voisin et ami ne sera pas perdu pour l'Espagnol: Les rapports de commerce et les liaisons d'amitié qui s'établiront entre eux donneront une nouvelle existence aux Manilles, feront sortir ses colons de cette indolence assés naturelle à leur caractère, et qui est encore augmentée par la chaleur du climat, et exciteront chez les habitants qui lui sont soumis toute l'industrie dont ils sont susceptibles: l'intérêt est un trop puissant mobile pour pouvoir en douter.

Mais la République française ne se bornera pas au seul établissement des Philippines: il en est un autre dont sa population et ses principes lui permettent de tirer un parti utile et avantageux sous bien des rapports; c'est celui

1) «Quand ce mémoire a été fait, l'auteur ignorait que l'amiral hollandais Lucas était parti de la Batavie pour reprendre le Cap de Bonne Espérance».

à former au royaume de la Cochinchine, voisin des Philippines, où les Français ont été appelés il y a dix ans.

En 1786 l'évêque d'Adran, né français, instituteur du jeune roi, expulsé de ses Etats par un usurpateur, sollicita du gouvernement de Pondichéry, au nom de ce prince, un léger secours en hommes ou deux corvettes pour l'aider à y rentrer. Il offrait en même tems un établissement au port St. Jacques, et le commerce exclusif pour la nation française dans toute l'étendue de ses domaines. Le Gouvernement de Pondichéry n'osa pas prendre sur lui d'accéder à cette demande, et le ministre de la marine d'alors à qui la proposition fut faite par le même évêque d'Adran, venu exprès en France pour solliciter ce secours, dédaignant de calculer les grands avantages qui devaient en résulter pour le commerce français, ou craignant d'indisposer les Anglais, et d'éveiller leur jalousie refusa net. Sous l'ancien régime, l'Angleterre s'était accoutumée à nous faire la loi; j'ose croire que sous celui-ci nous prendrons notre revanche.

Le jeune roi, sans aucun secours étranger, est parvenu à soumettre plusieurs de ses provinces. L'Evêque d'Adran, homme recommandable par ses lumières, ses vertus et son attachement à la patrie qui l'a vu naître, est toujours auprès de lui.

Cette disposition du prince Cochinchinois, prouve au moins son inclination pour la nation française, et il est permis de croire qu'il verrait avec plaisir, même avec intérêt, les Français républicains s'établir dans ses Etats; il a besoin d'une puissante protection pour faire reconnaître sa souveraineté par l'Empereur de la Chine qui le considère encore comme révolté, quoiqu'il y ait un siècle environ qu'on a érigé son pays en royaume particulier et indépendant.

Les productions de la Cochinchine sont les mêmes que celles des Philippines; elle fournit de plus les diamants et l'ivoire.

Cet établissement rendrait la République française maîtresse du commerce des Détroits, du golfe de Siam, et donnerait la prépondérance sur celui de la Chine. De concert avec l'établissement des Philippines, et avec le gouvernement des Manilles, à la moindre provocation des Anglais, l'Est de l'Asie leur serait fermé, et on pourrait défier toutes les forces navales de cette puissance d'en jamais forcer les barrières.

Si l'Angleterre se trouve aujourd'hui la dominatrice de l'O. de l'Asie, du royaume de Bengale, et d'une partie de l'empire du Mogol, il est bien permis à la République française de prendre les moyens de faire à elle seule le commerce de l'Est de l'Asie; elle procurera par amitié et par reconnaissance de la cession demandée au Gouvernement espagnol tous les avantages qu'il pourra désirer. Voilà les moyens de resserrer de plus en plus les liens qui doivent unir à jamais ces deux puissances contre la monstrueuse Angleterre leur ennemie née.

Si la République française construit pour les siècles, comme il n'est pas permis d'en douter; si elle veut jeter un coup d'œil prévoyant sur l'avenir, je crois

que ces idées, fondées sur une expérience et une navigation depuis trente années dans ces mers, sont susceptibles d'une grande étendue pour en démontrer tous les avantages politiques et commerciaux, et qu'elles méritent d'être méditées.

Les Etablissements que je propose seront la pierre d'achopement posée pour opérer la chute de l'Angleterre, et une alliance inaltérable de la République française avec l'Espagne ne peut que l'accélérer.

Quel doit être le but de toutes les puissances maritimes? la liberté des mers, et faire déchoir l'orgueilleuse Angleterre de cet état de splendeur où le commerce l'a fait monter, et qui la rend si insolente envers toutes les nations.

Il me semble que tous les bons esprits doivent tendre à trouver les moyens de rabaisser son impudence et sa présomption: trop heureux si par le plan que je soumets aux lumières du Directoire Exécutif, j'en pouvais devenir un des instruments! combien l'humanité aurait moins à souffrir!

16 fructidor an 5e. LARCHER

(2 sept. 1797.) Capne de Vau.

L'unité de la partie orientale de la péninsule indo-chinoise avait été réalisée par NGUYẾN-ANH 阮映 qui avait pris le nom de règne de GIA-LONG 嘉隆. Des Français qui l'avaient aidé à monter sur le trône d'Annam, quelques uns vivaient encore. Si l'évêque d'ADRAN (9 octobre 1799) et Victor OLLIVIER, officier du génie (22 mars 1799) étaient morts, le commandant de l'*Aigle*, de FORÇANT, DAYOT dont nous parlons plus loin, CHAIGNEAU qui sera notre premier consul à Hué, Ph. VANNIER, d'autres encore, menaient une existence paisible après le dur labeur de la conquête; ils pouvaient, et l'évènement l'a prouvé à la Restauration, servir de lien entre leur pays d'adoption et la mère-patrie, mais les temps étaient changés, et Gia-long, inquiet des Anglais, ne songeait guère à reprendre ses relations avec une France nouvelle. L'état de guerre entre la France et l'Angleterre avait d'ailleurs empêché nos compatriotes de rentrer dans leur pays ainsi qu'en témoigne la lettre suivante de Vannier: [1])

1) *Archives de la Marine et des Colonies.*

Hué en Cochinchine, le 21 août 1805.

Monsieur et ancien camarade,

Je vous ai écrit il y a quelques années; qui sait si mes lettres vous seront parvenues. Je vous marquais que j'étais au service du Roi de Cochinchine, que je commandais un de ses vaisseaux et que nous comptions reconquérir son Royaume, ce qui est arrivé en 1802 après plusieurs combats décisifs. Et poursuivant nos conquêtes nous avons fait celle du Tonquin, de sorte qu'aujourd'hui il se trouve Roy du Tonquin et de la Cochinchine. Nous avons pris le premier rebelle ainsi que tous ceux de son parti, qui ont été mis à mort avec leurs familles, de sorte que tout est tranquille.

Je comptais m'en retourner en Europe après les conquêtes du Roi, mais la guerre entre la France et l'Angleterre y ayant mis obstacle fait que je me trouve obligé de rester jusqu'à une occasion favorable ne voulant pas risquer ma fortune en temps de guerre. D'ailleurs je suis assez bien dans ce pays. Je jouis de la faveur du prince et d'une grande consideration et malgré tous ces avantages je ne cesse cependant de penser à mon pays, à ma famille et à mes anciens amis. Voilà dix-huit ans que je n'ai reçu de nouvelles de chez moi. Vous me rendriez grand service si vous pouviez m'en donner; car ma fortune est assez considérable pour pouvoir les aider s'ils se trouvaient dans le besoin, et je l'eusse déjà fait par la voie des missions si j'en avais reçu quelques nouvelles. Vous pourriez me faire passer vos lettres par les vaisseaux en Chine en les adressant à M. Marquini, Procureur des Missions Etrangères à Macao, ou à Manille à l'adresse de M. Dayot, négociant. C'est un service que vous rendrez à un ancien camarade dont il vous saura toute obligation.

VANNIER. [1])

Pour copie conforme

Le Secrétaire Général de la Préfecture

BONNÉ.

1) Vannier était originaire d'Auray, où demeurait son beau-frère Guérin, officier retraité. Dans une lettre adressée au Ministre de la Marine, par le Général-Conseiller d'Etat, Préfet du Morbihan, JULLIEN, de Vannes le 30 août 1807, ce dernier envoyant copie de la lettre de Vannier que nous publions, ajoute au sujet de Guérin: «Ce dernier est intelligent et brave et sa principale ambition est de se rendre utile; et si l'intention de Sa Majesté Impériale était d'envoyer sur les lieux un agent secret, je pense que nul ne serait plus propre à remplir cette commission que celui que je vous propose. Il pourrait être instruit et dirigé par son parent, et ce serait ce me semble un très-grand avantage pour le succès de sa mission».

En Chine, notre situation n'était guère brillante. De Guignes, dernier Agent du Roi à Canton, avait servi d'interprète à l'ambassade hollandaise que conduisit Isaac Titsingh à Peking (1794—1795); il avait quitté Canton en 1797, les fonds nécessaires aux frais de la résidence de France n'arrivant plus depuis la prise de Pondichéry en 1793, et il était rentré définitivement à Paris le 4 août 1801, après une absence de dix-sept ans. Un autre jeune français, Agie, qui avait passé son enfance dans notre factorerie où il avait appris le chinois, avait également servi d'interprète à l'ambassade hollandaise; il était rentré à Canton d'où il était parti vers 1802 ou 1803 pour s'établir à Anvers, dit-on.

Quant à notre factorerie, elle ne nous appartenait plus:

«Les Français avaient une factorerie. Elle fut vendue à l'enchère, lors de la dissolution de la Compagnie, au commencement de la Révolution. Messieurs Constant et Piron, qui avaient été supercargues de la Compagnie, l'achetèrent. L'un et l'autre quittèrent ensuite Canton. M. Piron y retourna vers la fin de 1802, en qualité d'Agent de la Nation, mais nommé seulement par le Gouverneur de l'Isle de France. Il fit rétablir la factorerie et arbora le pavillon national. Etant mort à la fin de 1804 et se trouvant débiteur de Mr. Constant, celui-çi devint, dit-on, seul propriétaire de la factorerie. Depuis, elle a été aux soins d'un Anglais, qui la loue partiellement à différents capitaines. Je ne sais s'il agit pour M. Constant, ou si ce Monsieur l'a vendue à quelque Anglais. M. Constant [1]) est, je crois, un Genevois, qui depuis plusieurs années est établi en Angleterre. On pourrait peut-être racheter cette factorerie» [2]).

Depuis la Révolution, il n'y avait plus guère que les Anglais, les Hollandais, les Espagnols, les Suédois et les Américains qui fissent le commerce à Canton.

La position de nos missionnaires était également fort précaire: en 1805, la persécution avait commencé contre les Chrétiens; les

1) Charles de Constant était en effet Genevois; ses papiers sont conservés dans cette ville dans la Bibliothèque publique (Université). Cf. *Revue de l'Extrême-Orient*, I, pp. 628—9.

2) *Note sur les moyens ou le mode de rétablir le commerce française en Chine*. Par M. Richenet, 3 août 1817. — Archives du Min. des Affaires étrangères.

missionnaires français Jean Richenet [1]) et Lazare Dumazel [2]), lazaristes, arrivés par le navire anglais *Dorsetshire*, qui avaient reçu la permission d'aller à Peking, devaient être rapatriés par ordre impérial; ils restèrent néanmoins à Canton.

Les grandes luttes contre la France pouvaient laisser croire que l'activité des Anglais dans l'Extrême-Orient était diminuée: l'insuccès des ambassades de Lord Macartney et d'Isaac Titsingh n'avait pu leur ouvrir les yeux; leurs guerres avec Napoléon, leurs relations incertaines avec les Etats-Unis, la pacification douteuse de l'Inde, devaient les rendre circonspects dans des attaques qui, dirigées contre le Portugal, visaient en réalité l'intégrité de l'empire chinois, sous le couvert d'une défense contre les Français. Le 20 décembre 1802, le gouverneur et capitaine général de Macao, José Manuel Pinto, prévenait le vicomte de Anadia, ministre d'Outre-mer, qu'il avait reçu du premier subrécargue de la Compagnie anglaise de Canton, autorisé par le gouverneur du Bengale, une lettre afin qu'il fut permis à une garnison anglaise de débarquer à Macao. Le Sénat de cette ville s'opposa à cette demande: son attitude fut approuvée par lettre du gouverneur et capitaine général de l'Inde, Francisco Antonio da Veiga Cabral, en date du 14 avril 1803 [3]). Il est probable que les Anglais auraient passé outre, si la nouvelle de la signature du traité d'Amiens n'avait été apportée d'une manière opportune par une frégate espagnole expédiée de Manille.

L'article 3 du traité de paix conclu à Amiens le 27 mars 1802 entre la République française, le Roi d'Espagne et la République Batave d'une part, et le Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part, stipulait que:

1) † à Paris, où il était rentré en 1815, 19 juillet 1836.

2) † 15 déc. 1818 dans le Hou-Pé.

3) H. Cordier, *Hist. générale* de Lavisse et Rambaud, X, pp. 971—2.

«S. M. B. restitue à la République Française et à ses alliés, savoir: à S. M. C. et à la République Batave, toutes les possessions et colonies qui leur appartenaient respectivement, et qui ont été occupées ou conquises par les forces britanniques dans le cours de la guerre, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan».

Félix Renouard de Sainte-Croix, ancien officier de cavalerie, petit-fils du Comte d'Agay [1]), Intendant de Picardie, profita de cette paix pour chercher aventure dans l'Extrême-Orient.

Il partit de Brest le 4 mars 1803 sur la frégate *la Sémillante* qui faisait partie de l'escadre du contre-amiral Linois; il écrivait de Brest, le 28 février 1803:

«Me voilà prêt à partir avec la flotte qui se rend dans l'Inde, et je ne vous ai pas encore parlé de sa composition et du but qu'elle se propose.

«Le but du gouvernement français est de prendre de nouveau possession de ses anciens établissements au Bengale, sur les côtes de Coromandel et de Malabar, que lui assure le traité d'Amiens.

«Il a nommé à cet effet le général de Caen, capitaine général en chef de ces établissemens à l'est du Cap de Bonne-Espérance; il est chargé de la reprise de possession, M. Léger, préfet colonial dans ce pays, est à la tête de l'administration. Il était intendant dans l'Inde avant la révolution, et connait très-bien les ressources que l'on peut tirer de ce pays.

«M. de Caen conduit avec lui un état-major considérable, des chefs militaires et civils, des chefs de loges pour les petits établissemens, des chefs d'administration, des commis, des gardes-magasins, et des médecins pour la formation des hôpitaux, et des troupes.

«L'expédition est composée du *Maringo*, vaisseau de 74, des frégates *l'Attalante*, de 44, de la *Belle-Poule*, de 44, de *la Sémillante*, de 36, du brick *le Bélier*, de 20 [2]); des bâtimens de transport, *la Côte d'Or*, de 800 tonneaux, *la Marie Française*, de 350; le contre-amiral Linois en a le commandement.

«Les forces de terre de l'expédition embarquée consistent en 600 hommes de la 109e de ligne, 600 hommes de la 18e légère, 100 guides pour le général de Caen, 150 hommes d'artillerie légère, 75 hommes d'artillerie de terre, en tout 1525 hommes. Il s'y trouve, en outre, un nombre d'officiers suffisant pour composer une demi-brigade de 3000 cipayes, aux ordres du colonel Mainville,

---

1) *François-Marie Bruno,* Comte d'Agay, né en 1722, à Besançon, jurisconsulte français; mort à Paris, le 5 déc. 1805.

2) Ce brick reçut par télégraphe l'ordre de rester.

qui avait déjà commandé ce corps avant la prise de ce pays. L'expédition paraît assez sagement composée» [1]).

On sait que le général DECAEN [2]) arrivé devant Pondichéry, la guerre devenant imminente entre la France et l'Angleterre, reçut l'ordre de se retirer à l'Ile de France qu'il admiuistra glorieusement jusqu'en 1811. En effet dès l'année suivante (1803) les hostilités éclataient à nouveau entre la France et l'Angleterre; lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre quittait Paris le 18 mai 1803 et le cabinet de Londres donnait l'ordre de saisir, dans les pays les plus lointains, tous les navires français sans exception.

Le roi d'Angleterre, GEORGE III, qui s'intitule *Hai Loung*, Dragon de la Mer, écrivit (1804) à l'Empereur de la Chine KIA K'ING, une lettre pour le prévenir contre les Français:

«J'avais fait, dit-il, la paix avec le gouvernement du royaume de France; cependant ce gouvernement, en même temps qu'il traitait de paix, détruisait au contraire tout sans but et sans politique; et c'est par cette raison que je lui ai déclaré la guerre une autre fois. En vérité, je désirerais avoir la paix avec ce gouvernement; mais je ne puis nullement souffrir les injures et les mépris de ce gouvernement, qui sans doute entretient de mauvais desseins, puisqu'il a des troupes nombreuses dans ses ports maritimes; ce qui me fait soupçonner que cette nation prétend de s'emparer un jour de mon royaume. Par ce motif, je tiens également prêtes beaucoup de troupes, pour prévenir une attaque imprévue, et non pas dans le dessein de faire la guerre comme elle fait. Cependant, quoique mon royaume soit en guerre avec le gouvernement français, mes sujets peuvent aller tous les ans sans obstacles dans les ports de votre Empire à l'effet d'y négocier, comme ils avaient coutume de le faire jusqu'à présent. Quoique le gouvernement français tienne ses escadres sur les frontières de ses ports maritimes, il n'en sortira aucune; car j'ai donné ordre à mon escadre de bloquer tous les ports, afin que l'escadre de cette nation n'en puisse pas sortir; j'ai ordonné à quelques-uns de mes vaisseaux de guerre de défendre les bâtiments de commerce, ils peuvent, par conséquent, naviguer avec sûreté, et sans craindre les vaisseaux de guerre ennemis. Les Français

1) *Voy. aux Indes Orientales*... par Félix Renouard de Sainte-Croix, pp. 3—4.
2) Né à Caen, 13 avril 1769; † à Ermont, 9 sept. 1832.

cherchent souvent à répandre dans votre Empire des bruits désavantageux, en parlant mal de mon royaume; je pense que V. M. comme Empereur très sage et prudent, n'y prêtera pas l'oreille, et qu'elle ne croira point à de pareils bruits. Le gouvernement français ne peut nullement prétendre à s'emparer de mon royaume; mais il cherche à se mettre en possession des pays appartenant à ma juridiction. Comme son escadre et son armée ne se rencontrent point avec les miennes, il cherche à nous ruiner, tantôt d'une, tantôt d'autre manière; néanmoins jusqu'à présent il n'a pas réussi; car j'ai fait toutes les dispositions pour prévenir ses desseins, et j'ai préparé tout ce que la nature d'une pareille affaire exige.

«Le royaume de France se trouve depuis douze ans en état de révolution et de guerre avec mon royaume. Il serait inutile à présent d'en rapporter à V. M. toutes les circonstances, vu que V. M. les connaît toutes. Le roi de France était brave homme; il a péri par les mains des Français, sujets de la nation; je pense que V. M. n'ignore pas cette circonstance depuis plusieurs années. Certes, ces hommes de cette horrible conspiration méritent l'indignation perpétuelle. Actuellement il existe dans ce royaume un homme vil qui le gouverne comme chef de cette nation; il cherche continuellement à tromper tout le monde par sa doctrine insidieuse et ses faux projets: c'est pourquoi les habitants du royaume de France vivent dans le désordre, sans lois et sans aucune impulsion de leur conscience. Je pense que les Français dans l'empire de Chine n'entreprendront jamais de répandre sa doctrine insidieuse et les desseins de ses faux projets; car V. M. comme empereur très sage et prudent conçoit très bien ses projets trompeurs et ses faussetés.

«Je me réjouis beaucoup, et me glorifie de pouvoir féliciter V. M., et je désire en même temps que son empire jouisse d'un bonheur perpétuel. Comme il s'offre dans ce moment une occasion, je vous envoie des présents, productions de mon royaume, destinés pour V. M.; et elle me fera la grâce et l'honneur de les recevoir.

«En Angleterre, 1804, le 22e jour de la 5e lune» [1]).

Nous ne connaissons la réponse de l'empereur que par l'extrait de la traduction qui en est donnée par Montgomery MARTIN [2]):

«Le royaume de Votre Majesté est à une distance éloignée au-delà des mers, mais il observe ses devoirs et obéit à ses lois, contemplant de loin la gloire de notre Empire, et admirant avec respect la perfection de notre Gou-

1) J'ai publié cette lettre *in-extenso* dans les *Annales intern. d'Histoire* — Congrès de la Haye, No. 6, pp. 571—6.

2) *China; political, commercial, and social.* London, 1847, Vol. II, pp. 18—19.

vernement. Votre Majesté a envoyé des messagers avec des lettres pour que nous les lisions; nous trouvons qu'elles ont été dictées par de justes sentiments d'estime et de vénération; et c'est pourquoi, étant disposé à réaliser les désirs de Votre Majesté, nous sommes décidé à accepter tous les présents qui accompagnaient les lettres.

«Quant à ceux des sujets de Votre Majesté qui, pendant de nombreuses années, ont eu l'habitude de faire commerce avec notre Empire, nous devons faire observer que notre gouvernement céleste regarde toutes les personnes et toutes les nations avec des yeux de charité et de bienveillance, et traite et considère toujours vos sujets avec la plus *grande indulgence et affection*; en conséquence, il n'y a pas lieu ou occasion pour les efforts du gouvernement de Votre Majesté en leur faveur».

Il était difficile d'être plus arrogant.

Cette même année, 1804, le premier subrécargue de l'East-India Company, à Canton, J. W. Roberts, se rendit en Cochinchine avec deux navires chargés de marchandises et de présents.

«Il commença par mettre dans ses intérêts les principaux mandarins auxquels il n'eut pas peine à persuader combien le commerce avec les Anglais leur fournirait d'occasions et de moyens de s'enrichir. Ces mandarins à leur tour persuadèrent à leur Roi d'accepter les présens qui lui étaient destinés et d'accorder l'audience sollicitée par l'agent anglais qui déjà se croyait assuré du succès de sa mission.

«Les Anglais n'ignoraient pas l'estime particulière et la faveur dont jouissaient les Français auprès de Gia-long, aussi ne négligea-t-on rien pour en prévenir les effets. Par exemple, on avait compris dans les présents destinés à ce prince, des tableaux qui retraçaient les époques les plus funestes de notre révolution et rappellaient surtout les malheurs de l'infortuné Louis XVI, au sort duquel Gia-long, avait souvent donné des regrets.

«On ne chercha point du reste à s'assurer des missionnaires français, dont on crut n'avoir rien à craindre, et qui, en effet, à cette époque, étaient devenus, pour ainsi dire, étrangers à leur patrie.

«Mais deux autres Français, marins au service du Roi de Cochinchine, se trouvaient à la Cour vers ce même temps. Gia-long les consulta sur la puissance anglaise en Europe et dans l'Inde ainsi que sur l'objet de la mission du Sr. Roberts, qui ne demandait rien moins que la cession d'un port et le privilége exclusif du commerce de Cochinchine. Ces messieurs exposèrent au Roi que c'était à peu près de la même manière que les Anglais avaient commencé à

s'établir dans d'autres pays dont, par la suite, ils s'étaient rendus les maîtres et étaient devenus les oppresseurs de ces mêmes Princes qui les avaient accueillis avec bienveillance.

«Sur ce rapport, le roi Gia-Long (quoique d'humeur intéressée jusqu'à l'avarice) renvoya sans hésiter tous les présents qu'il avait déjà reçus et fit dire au Sr. Roberts que les Anglais qui désormais viendraient commercer dans ses Etats y jouiraient sans distinction des mêmes priviléges que tout autre peuple.

«Cette réponse fut un congé à l'Agent anglais qui repartit aussitôt pour Canton» [1]).

Dans un mémoire [2]) adressé au général commandant en chef l'île Bourbon, Bouvet de Lozier, le 9 mai 1815, par un sieur Salèles, nous lisons:

«Il y eut à l'époque de mon second voyage une expédition faite en ambassade par les Anglais. Ils furent mal reçus et les cadeaux renvoyés. J'étais présent à Canton quand ils furent vendus en vente publique. J'avoue que cette contrariété n'a pas été citée avec toutes ses particularités, cependant elle est réelle, et j'ai eu tous les plus petits détails. Si pareille expédition eût été faite de la part des Français, elle eût réussi avec tout l'avantage et la considération que les Cochinchinois sont en disposition de nous offrir d'après l'attachement qu'ils portent aux Français qu'ils aiment en reconnaissance des obligations qu'ils ont à l'Evêque d'Adran».

Au cours de ses pérégrinations dans l'Extrême-Orient, Renouard de Sainte-Croix rencontra à Macao, l'un des officiers français qui avaient aidé l'évêque d'Adran à faire monter Gia-long sur le trône d'Annam: Jean-Marie Dayot, était d'origine bretonne, d'une famille de Redon, qui s'était établie à l'Ile-de-France; il commandait l'*Adélaïde* [3]) lorsqu'en 1786, Pigneaux de Behaine engagea ses ser-

1) Ext. d'une lettre de M. J. Janssaud, Paris, 15 nov. 1818, aux Bains de Tivoli, rue St. Lazare, au Comte Molé, Ministre de la Marine et des Colonies. — *Arch. de la Marine et des Col.* — Citée en partie par M. Septans, p. 106.

2) *Arch. de la Marine et des Colonies.*

3) «En 1786, il commandait la polacre l'*Adelaïde*, bâtiment armé à l'Ile de France pour aller prendre à Pointe-de-Galles et à Mascate un chargement de salpêtre et des épices. La prise de ce bâtiment par des pirates mahrattes amena de nombreuses réclamations de

vices avec ceux de J. B. Chaigneau, Philippe Vannier, etc.; il fut placé à la tête d'une division navale de deux navires annamites: le *Đong-nai* et le *Prince de Cochinchine* [1]). Dayot remit à Sainte-Croix ses notes et des cartes qu'il avait dressées avec grand soin pour qu'il les rapporte en Europe:

Monsieur FÉLIX RENOUARD DE STE CROIX. [2])

Puisque vous voulez bien, mon cher de Ste. Croix, vous charger de mes notes et de mon Mémorial sur la Cochinchine, je ne puis rien trouver de plus favorable pour moi par ce que vous y employerez tout le zèle d'un ami. Le Pays de la Cochinchine est plus intéressant qu'on ne le croit, et par la suite il le sera encore bien davantage; l'ambition du Roi ne se bornera pas à être tranquille possesseur du Tonquin, de la Cochinchine et d'une partie du Cambodge; les mille grands bâteaux plats qu'on construit en ce moment dans les différents ports n'annoncent pas des dispositions pacifiques — quelques provinces du sud de la Chine, l'Isle d'Hainan, le royaume de Siam recevront certainement quelques visites de ce roi actif et guerrier. S'il étendait ses conquêtes jusqu'à Siam, cela le rapprocherait bien du Bengale et..... S'appropriant l'île d'Hainan il est maître des mers de Chine et quel parti ne pourrait-on pas tirer d'une pareille circonstance? Sans doute celle où se trouve l'Empire à présent ne lui permettrait peut-être pas des opérations aussi éloignées, mais ne serait-il pas possible de se ménager la bonne amitié de ce prince et son assistance en cas de besoin? vous qui connaissez l'Inde et qui en avez parcouru une partie en observateur politique et qui sortez tout récemment des îles Philippines, ne sentez-vous pas mieux que moi l'avantage qu'il y aurait à pouvoir être sûr de l'Est et de l'Ouest de la mer de Chine et si par la suite se réalisait le rêve flatteur de la cession des îles Philippines à la France, qui oserait alors sans sa permission mettre le nez dans les mers de Chine. Mais ce Château est en Espagne, il n'y faut pas penser et en attendant se faire s'il est possible des liaisons ailleurs. Qu'en couterait-il au gouvernement d'établir en Cochinchine sans bruit et sans que cela parût, un agent simplement agent commercial, les appointements de ces places sont modiques en raison des dépenses de ce pays et l'utilité que l'Empire en retirerait par la suite n'est pas d'une petite importance. Si on se déterminait à ce parti, j'aurais la présomp-

l'armateur. Dayot vint à cette occasion à Pondichéry. Son but était d'obtenir l'intervention de M. de Conway, alors gouverneur des Indes française, auprès de la régence mahratte, afin que le bâtiment capturé fût rendu à son légitime propriétaire». (Alf. Brissaud, *Jean-Marie Dayot*, pp. 519—520, *Revue maritime et col.*, XCVIII, 1898, p. 519.)

1) Tru'o'ng Vinh-ky, *Cours d'hist. annamite*, II, p. 226. 2) L. a. s.

tion d'établir quelques prétentions à une pareille place tant par la connaissance que j'ai du pays que par la bienveillance dont le Roi m'a toujours honoré, et je crois, mon Ami, que revêtu d'un caractère public par mon gouvernement, je ne tarderais pas à lui être utile. Si cependant le plan que je propose ici, n'entrait pas dans les vues du Gouvernement et qu'il voulut pour récompenser mon travail me donner une marque de sa bienveillance, des instruments du Génie et de l'Astronomie donnés par le Gouvernement ou l'Institut seraient ce qui me flatterait le plus. Mes faibles talents ne me permettent pas d'aspirer au titre de Correspondant d'un corps aussi savant, mais si j'étais assez heureux pour qu'on voulût agréer l'hommage du fruit de mes travaux, je pourrais envoyer des observations intéressantes sur des sujets que me fournirait ce pays pour ainsi dire inconnu et qui seraient toujours intéressants par leur objet s'ils ne pouvaient l'être par mes faibles lumières.

Au reste, mon cher de Ste Croix, je suis bien persuadé d'avance des soins que vous nous donnerez; ils seront empressés et délicats. — Je vous confie le fruit d'un travail assez rude de six années, tout ce que vous ferez, sera bien fait, et si les circonstances s'opposaient à ce que votre amitié vous dictera de faire pour moi et au desir que j'ai d'être utile à ma patrie, rien ne pourra diminuer ma reconnaissance ni altérer les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

J. M. Dayot.

Macao, le 15 novembre 1807.

A son retour en France, Renouard de Ste. Croix s'empressa d'accomplir la mission que lui avait confiée Dayot; il fut reçu par le Ministre des Affaires étrangères [1]) auquel il remit les cartes de son ami. M. de Champagny rend compte à l'Empereur de la visite que lui a faite Sainte-Croix dans la lettre suivante:

Sire, [2])

Votre Majesté m'a renvoyé M. Raynouard [sic] de Ste Croix pour recevoir les papiers dont il se disait chargé pour le gouvernement, et entendre les détails qu'il aura à donner sur le voyage qu'il vient de faire.

J'ai vu M. de Ste Croix; il m'a remis de fort belles cartes des côtes de la Cochinchine: elles ont été faites par un Français, M. d'Ayot, qui habite la

1) *Jean-Baptiste* Nompère, Comte de Champagny, duc de Cadore, ambassadeur, † 1834; il avait succédé à Talleyrand au ministère des Affaires étrangères qu'il occupa du 8 août 1807 au 16 avril 1811; il fut remplacé par Maret.

2) Minute, 1808, Min. des Affaires étrangères.

Cochinchine depuis l'époque où le roi actuel alors enfant revenait de France accompagné de deux corvettes que lui avait données le Roi dont il était venu [1]) implorer l'appui contre son tuteur qui lui avait enlevé son trône. Ce prince remonté sur le trône de ses aïeux, y a déployé de la vigueur et de la capacité: il a ajouté à ses anciens états le Tonquin et une partie du Cambodge, et a gardé à son service plusieurs des Français qui l'avaient accompagné. M. d'Ayot y est resté; il a été placé à la tête de sa marine, et il a profité de son séjour et de son influence dans le pays pour faire une parfaite reconnaissance de ses côtes. Ses cartes sont très-soignées; les navigateurs qui en feront usage pourront seuls juger si elles sont exactes; mais elles sont précieuses par le détail qu'elles renferment, et par les plans de presque tous les ports de cette côte peu connue. Elles sont accompagnées d'un mémoire nautique sous le titre de *Pilote cochinchinois* qui renferme des instructions détaillées pour la navigation de cette côte. M. d'Ayot, en envoyant ce travail de six années à sa patrie dont il est séparé depuis si longtemps, a fait un acte de bon citoyen; il voudrait faire tourner au profit de la France l'influence qu'il a acquise à la Cochinchine; il croit qu'il est important de mettre le roi de ce pays dans nos intérêts; il présage sa future grandeur qui en ferait pour nous un allié puissant, avec le secours duquel, la France, si l'Espagne lui cédait les îles Philippines, deviendrait maîtresse des mers de la Chine et pourrait en exclure les Anglais. Dans cette vue il désire d'être nommé Consul de France en Cochinchine; mais si cette vue n'entre pas dans la politique du gouvernement français, il serait flatté d'obtenir en témoignage de satisfaction, un instrument d'astronomie donné par le gouvernement ou par l'Institut. Sans doute, il ignorait encore quelle décoration honorable peut devenir la récompense de ceux qui servent leur pays avec distinction dans quelque carrière que ce soit. Ce sera au ministre de la Marine à juger, à qui je propose à Votre Majesté de renvoyer les cartes de M. d'Ayot, si le mérite et l'utilité de ce travail et le don généreux qu'en fait son auteur ne peuvent pas lui mériter cette distinction que Votre Majesté accorde aux savants comme aux guerriers, lorsque l'utilité publique est le but de leurs recherches et de leurs travaux.

Je ne verrais aucun inconvénient à donner à M. d'Ayot qui a ainsi prouvé qu'il est bon français, le titre de Consul de France à la Cochinchine, sans appointements jusqu'à la paix; ce sera pour lui une honorable récompense; il est possible que cela devienne un jour pour le commerce français, la source de quelques avantages.

Je reviens à M. Renouard de Ste Croix qui n'a eu à cet égard que le mérite d'un fidèle dépositaire, mais M. de Ste Croix a aussi acquis de son côté quelques titres à l'estime publique: il est parti de France avec l'amiral Linois,

---

1) Erreur; c'est le fils de Gia-long, le prince Canh, qui était venu en France.

dans la vue d'aller chercher dans l'Inde une occupation glorieuse et il se proposait de se joindre aux Mahrates en guerre contre les Anglais. Mais la puissance des Mahrates était écrasée au moment de son arrivée dans la presqu'île [1]); il s'est alors embarqué; je ne sais quelle circonstance l'a conduit aux îles Philippines; il y a pris du service comme aide de camp du gouverneur, dont il a obtenu toute la confiance; il a fait pour la défense de ces îles un plan qui a été accepté; après deux ans de séjour, il a voulu retourner dans sa patrie. Un vaisseau l'a déposé à Canton où il a séjourné quelque temps; en 4 mois un bâtiment américain l'a conduit à New-York; il s'y est arrêté dix jours et s'est embarqué sur le vaisseau l'*Arcturus* récemment arrivé au Passage [Pasajes] après? 3 jours de traversée. Ainsi M. de Ste Croix rapporte les nouvelles les plus fraîches que nous ayons eues de la Chine depuis longtemps; il y était encore au mois de décembre dernier.

Il m'a remis avec la carte et le mémoire nautique dont je viens de parler:

Un notice sur le Tonquin, ouvrage d'un missionnaire français qui a passé vingt ans dans ce pays, à laquelle M. de Ste Croix a ajouté une introduction sur les succès du roi actuel de la Cochinchine qui est le même que celui qui est venu en France implorer la protection du gouvernement et qui a ajouté le Tonquin à ses états.

Un mémoire sur la défense des îles Philippines renfermant un plan qu'il dit avoir été adopté et exécuté par le gouverneur de ces îles. M. de Ste Croix possède sur les Philippines où il a séjourné plusieurs années un mémoire plus étendu.

Plusieurs papiers sur la Chine. Un état des importations et des exportations faites par le commerce européen en Chine; quelques lettres secrètes de missionnaires renfermant des pièces assez curieuses comme une lettre du roi d'Angleterre à l'Empereur de la Chine au sujet de la guerre contre la France et un édit de cet empereur contre la Propagation de la Foi chrétienne; une relation de l'affaire du Tartare tué à Canton par des matelots anglais, affaire qui n'est qu'une farce et qui offraient les moyens de faire exclure les Anglais de la Chine; un projet d'ambassade qui aura le même but, et d'autres pièces encore d'un plus faible intérêt.

Enfin une carte chinoise de la côte méridionale de la Chine, carte qui est tout à fait dans le genre des cartes romaines où tous les points sont sur la même ligne conformément à leurs distances respectives et sans égard à leur position et un plan de la ville de Pe-king également fait par un Chinois, mais auquel on a ajouté quelques indications en français.

---

1) La seconde guerre mahrate (1803—1804) replaça l'Empereur titulaire de Delhi sous la protection anglaise, et détruisit l'influence française aux Indes. La dernière guerre mahrate est lieu en 1817—1818.

Il fait hommage à Votre Majesté de ce Plan et de cette carte, objets de curiosité plutôt que d'utilité, qui peuvent faire juger que malgré les leçons des missionnaires, l'antique Chine est encore assez peu avancée dans l'application de la géométrie élémentaire que dans les arts de dessin.

M. Renouard de Ste Croix a fait ce voyage à ses frais, et pour des motifs louables; il ambitionne l'honneur de conserver au gouvernement les connaissances qu'il vient d'acquérir, et si on était dans le cas d'envoyer aux Philippines une personne de confiance, on pourrait l'honorer de cette mission.

Les cartes de Dayot furent soumises à l'examen d'une Commission spéciale qui ordonna qu'elles fussent gravées; l'ordre ne fut pas exécuté, que je sache, et les cartes trouvèrent un asile sûr en même temps que l'oubli dans le Dépot des Cartes de la Marine à Paris [1]).

Le 12 Septembre 1808, nouvelle lettre du premier subrécargue de la Compagnie anglaise de Canton, J. W. Roberts, écrivant (au nom du contre-amiral W. O'B. Drury, battant pavillon sur le *Russell*, envoyé par le gouverneur général des Indes, Lord Minto) au gouverneur et capitaine général de Macao, Bernardo Aleixo de Lemos e Faria, toujours sous le prétexte fallacieux de la crainte d'une attaque des Français contre Macao. Une correspondance s'ensuit entre le gouverneur portugais et l'amiral anglais. Les Chinois interviennent: Macao n'est qu'un territoire dépendant de Hiang-chan, et le fonctionnaire chinois, Pong, s'oppose au débarquement des Anglais: le suzerain chinois défend son vassal portugais qui lui paie une redevance annuelle; l'amiral Drury trouve donc les Chinois derrière les Portugais; aussi essaie-t-il d'arracher aux premiers ce qu'il n'a pu obtenir des seconds par l'intimidation; malgré les belles dépêches par lesquelles il tente de faire prévaloir ses vues

1) Dayot «fit paraître, au commencement de ce siècle [XIXe], un portulan cochinchinois et des instructions nautiques, dont Horsburgh s'est servi dans son grand travail sur la navigation de la mer de la Chine». (*Rev. mar. et col.*, *l. c.* p. 519). — «En 1820, le gouvernement français, afin de lui donner une marque de satisfaction particulière, lui adressa un cercle astronomique, qu'une mort prématurée l'empêcha de recevoir». (*Ibid.*, p. 520).

auprès du vice-roi de Canton, il est obligé de rembarquer ses troupes. Le P. Rodrigo, qui servait d'interprète à l'amiral Drury, est jeté en prison par les autorités chinoises de Canton, les subrécargues anglais de cette ville s'empressent d'annoncer cette capture au gouverneur de Macao, Lucas José de Alvarenga. Le commerce étranger, arrêté à Canton, fut rouvert au 1er Janvier 1809 (le 16e jour de la 11e lune de la 13e année Kia K'ing) par le vice-roi de cette ville, Wou Chiong-kouang, dans un avis et des considérants extrêmement déplaisants pour l'amiral Drury. Il est bien certain que sans l'attitude fort énergique des autorités chinoises, d'abord à Hiang-chan, puis à Canton, Macao aurait été occupée par les Anglais, et serait restée entre leurs mains après les traités de 1815. Un troisième effort fut tenté en 1814; le vaisseau *Doris*, ayant, pendant la seconde guerre avec les Etats-Unis, capturé un navire américain, amena sa prise à Macao. De nouveau, les Chinois cessèrent toutes relations commerciales avec les sujets britanniques depuis le mois d'avril jusqu'au mois de Décembre. Malgré un usage séculaire, le gouverneur-général des Deux Kouang interdit l'emploi des indigènes dans les factoreries étrangères; des perquisitions furent faites en conséquence dans les établissements anglais pendant que leurs agents principaux étaient obligés de se rendre à Macao pour le séjour annuel et obligatoire des étrangers. Au 6 décembre 1811, plainte fut portée aux membres de leur Comité par les subrécargues anglais contre les fonctionnaires de Macao, qui leur étaient hostiles, comme d'ailleurs les naturels du pays. La plainte resta lettre morte, mais s'ajouta à la liste déjà longue des griefs des Anglais [1]).

D'ailleurs l'Angleterre éprouvait également de grande difficultés dans la partie occidentale de la péninsule indo-chinoise:

---

1) H. Cordier, *Hist. générale*, de Lavisse et Rambaud, X, pp. 972—3.

En 1802, le marquis de Wellesley, gouverneur-général des Indes, envoyait pour la seconde fois le colonel Symes à la cour de Badoun-Meng, roi de Birmanie. Malgré une escorte de cent cipayes, la mission de Symes échoua piteusement et il est probable que c'est la raison pour laquelle on n'en a pas écrit la relation; en mai 1805 et en 1809, Canning, lieutenant, puis capitaine, agent à Rangoun, fut obligé la première fois de quitter son poste six mois après son arrivée, la seconde, il fut reçu à Amarapoura, ce qui ne l'empêcha pas d'être chargé pour le gouverneur général des Indes de deux lettres fort impertinentes [1]).

Cependant en 1809, Napoléon parait se préoccuper des choses d'Extrême-Orient [2]).

Et nous retrouvons encore l'infatigable Sainte-Croix: il adresse le 21 décembre 1811 à Napoléon 1er un projet d'ambassade [3]) en Chine pour renverser le système de commerce que les Anglais font en ce pays; les Hollandais lui ont fourni de précieux renseignements. L'Empereur donne l'ordre de renvoyer le mémoire de Renouard de Sainte-Croix au Duc de Bassano, qui avait remplacé le 17 avril 1811 M. de Champagny au Ministère des Affaires étrangères. Le projet de Sainte-Croix ne fut pas mis à exécution.

Au commencent de 1812, le Conseiller d'Etat d'Hauterive s'adressait au Ministère de la Marine pour obtenir des renseignements sur la mission de l'évêque d'Adran en Cochinchine en 1788; par suite, M. Poncet, Chef de la Division des Colonies, écrivait le 24 janvier 1812, à son collégue, Deluzines, chef du dépôt des Archives et Chartes de la Marine et des Colonies, pour l'inviter à compulser deux dossiers classés, l'un sous le n° 3 dans un carton

1) Henri Cordier, *Relat. de la Grande Bretagne avec la Birmanie*, p. 12.

2) Consulter sur les projets de Napoléon sur l'Inde: *L'Ile de France sous Decaen* (1803—1810)... par Henri Prentout. Paris, Hachette, 1901, in-8.

3) J'ai publié ce document dans le *T'oung Pao*, Mai 1901, pp. 139—145.

n° 16 timbré *Colonies orientales*, *Administration*, et l'autre sous le n° 1 dans un carton n° 23, même timbre, qui lui avaient été envoyés le 22 août 1807.

Deluzines répondit à Poncet le 29 janvier 1812:

«Vous me marquez que l'intention de Son Excellence est que je lui transmette le plus tôt qu'il sera possible le résultat des documents qui y existeraient sur la mission de l'évêque d'Adran à la Cochinchine en 1788, sur un traité à cette époque entre la France, accordant du secours au Roy de la Cochinchine, et ce Roy alors dépossédé et ayant besoin d'appui pour rentrer dans ses Etats, et enfin sur les suites de ce traité, sur les difficultés que les Gouverneurs français dans les Indes Orientales auraient pu apporter au succès de la mission de l'évêque d'Adran.

«J'ai compulsé les deux dossiers en question et en réfléchissant mûrement sur la demande qui m'est faite, j'ay craint de ne pouvoir y répondre avec succès. Il faudrait pour que je le fisse comme je le désirerais que je fusse plus pénétré que je ne puis l'être de l'esprit dans lequel elle est faite. En ne remplissant pas les vues de Son Excellence, ma réponse provoque une autre lettre et entraîne ainsi des longueurs qu'il s'agit d'éviter.

«Dans cette incertitude, j'ai pensé que je ne pouvais mieux faire que de vous adresser ces deux dossiers dont il vous est bien plus facile de retirer vous-même les résultats que vous désirez. L'inventaire des pièces se trouve à la tête de chaque dossier.

«Je me rappelle d'avoir le temps beaucoup entendu parler de la Cochinchine, et qu'à cette époque l'Evêque d'Adran vint à Paris avec le fils de ce Roy pour y solliciter les secours de la France. Cette négociation traina beaucoup en longueur. Cependant le Ministre de la Marine, d'après les ordres du Roy, destina des troupes et nomma un général pour suivre cette expédition. A son arrivée, il trouva que le Roy avait reconquis son royaume sans secours étranger. Je n'ose garantir littéralement ces faits; je ne vous les présente que comme objet de mémoire» [1]).

Peu chercheur, le Sieur Deluzines!

Mais les évènements deviennent de plus en plus graves en Europe; il n'est plus question de la Cochinchine avant le retour des Bourbons.

---

1) *Archives de la Marine et des Colonies.* — Extrait partiellement par M. Septans.

n° 10 timbre *Colonies, origine des établissements*, et l'autre sous le n° 1 dans un carton n° 23, même timbre, qui lui avaient été envoyés le 22 août 1807.

Delauzines répondit à Poncet le 29 janvier 1812:

«Vous me marquez que l'intention de Son Excellence est que je lui transmette le plus tôt qu'il sera possible le résultat des documents qui y existent sur la mission de l'évêque d'Adran à la Cochinchine en 1785, sur un traité à cette époque entre la France, accordant des secours au Roy de la Cochinchine, et ce Roy alors dépossédé et ayant besoin d'appui pour rentrer dans ses Etats et enfin sur les suites de ce traité, sur les difficultés que les gouverneurs français dans les Indes Orientales auraient pu apporter au succès de la mission de l'évêque d'Adran.

«J'ai compulsé les deux dossiers en question et en réfléchissant mûrement sur la demande qui m'est faite, j'ay craint de ne pouvoir y répondre avec succès. Il faudrait pour que je le fisse comme je le désirerais que je fusse plus pénétré que je ne puis l'être de l'esprit dans lequel elle est faite. En ne remplissant pas les vues de Son Excellence, ma réponse provoque une autre lettre et entraîne ainsi des longueurs qu'il s'agit d'éviter.

«Dans cette incertitude, j'ai pensé que je ne pouvais mieux faire que de vous adresser ces deux dossiers dont il vous est bien plus facile de retirer vous-même les résultats que vous désirez. L'inventaire des pièces se trouve à la tête de chaque dossier.

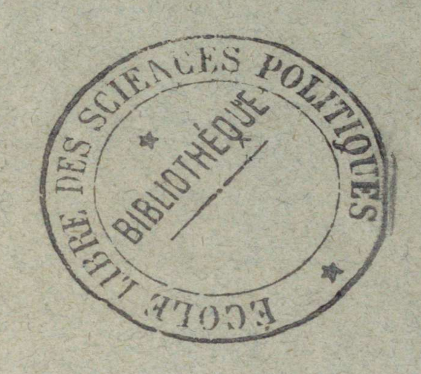
«Je me rappelle d'avoir le temps beaucoup entendu parler de la Cochinchine, et qu'à cette époque l'Evêque d'Adran vint à Paris avec le fils de ce Roy pour y solliciter les secours de la France. Cette négociation traîna beaucoup en longueur. Cependant le Ministre de la Marine d'après les ordres du Roy, destina des troupes et nomma un général pour suivre cette expédition. A son arrivée, il trouva que le Roy avait reconquis son royaume sans secours étranger. Je n'ose garantir littéralement ces faits; je ne vous les présente que comme objet de mémoires»[1].

Peu chercheur, le Sieur Delauzines!

Mais les événements deviennent de plus en plus graves en Europe: il n'est plus question de la Cochinchine avant le retour des Bourbons.

---

(1) *Archives de la Marine et des Colonies.* — Extrait partiellement par M. Septans.



IMPRIMERIE CI-DEVANT E. J. BRILL, LEIDE.